

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2018**

Sous la présidence de Monsieur RINTJEMA Joël, Maire.

Date de convocation : 19 février 2018

Date d'affichage : 19 février 2018

Ordre du jour : Approbation du compte rendu du 5 février 2018 ; Motion contre la fermeture de l'école de Poilly-sur-Serein ; Questions diverses.

Etaient présents : Joël RINTJEMA, Hélène COMOY, François KWIATKOWSKI, Tony BOITELET, Patrick CERVEAU, Alexandre LAVAL, Fanny MIGNON, Monique NICOLLE, Virgile TUPINIER.

Secrétaire de séance : François KWIATKOWSKI

Approbation du compte-rendu du 5 février 2018 :

Adoption à l'unanimité des membres présents.

1. Motion contre la fermeture de l'école de Poilly-sur-Serein

Délibération n°7/2018 : visée par la Préfecture le 26 février 2018

Considérant que le projet de carte scolaire 2018/2019 pour l'Yonne prévoit la fermeture de l'école élémentaire de Poilly sur Serein,

Considérant que cette école joue un rôle central majeur dans la vie du village et dans la réussite pour l'intégration des enfants au milieu scolaire, notamment ceux en situation difficile,

Considérant que le climat scolaire est excellent avec une relation active élus / enseignant / parents / vie associative, qu'il n'y a aucun absentéisme scolaire, et que le taux d'obtention à la mention Félicitations est de 100 % pour nos élèves en 6^{ème},

Considérant qu'il existe deux emplois municipaux dédiés aux services d'aide à la vie scolaire, animations périscolaires, restauration et entretien des locaux,

Considérant les investissements conséquents réalisés par la municipalité l'an dernier en matière d'équipements numériques et de sécurisation anti intrusions,

Considérant les conséquences néfastes d'une fermeture cette année, qu'il convient de prendre en compte :

- Classes surchargées dans les écoles d'accueil (30/35)
- Suppression de 2 emplois sans possibilité de réaffectation soit 2 licenciements et mise au chômage
- Inégalité à l'accès à l'école publique pour les familles (temps de transport insupportables et dépenses imposées pour le bus et la cantine)
- Augmentation de 300% du budget scolaire pour la municipalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Refuse** la fermeture de l'école de Poilly-sur-Serein.
- **Soutient** les parents d'élèves dans leurs actions.
- **Demande** à l'Education Nationale de reconsidérer sa décision au vu des arguments favorables présentés ci-dessus.

Questions et informations diverses :

Néant

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h30.